

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 21 mars 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n^{os} : D08-01-18/B-00037 à D08-01-18/B-00039
Propriétaire(s) : Sima Abdoullahpour
Emplacement : (2A), (2B) et 4, avenue Leona
Quartier : 9 - Knoxdale-Merivale
Description officielle : lot 143, plan enr. 289002
Zonage : R1FF
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

En 2013, le Comité de dérogation a approuvé des demandes en vue de lotir le bien-fonds en trois parcelles distinctes, toutefois les demandes n'ont pas été menées à bien dans les délais prescrits et sont devenues caduques. Le propriétaire présente de nouvelles demandes.

Le propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en trois parcelles distinctes. La maison isolée de deux étages qui se trouve actuellement au 4, avenue Leona y restera et il est proposé de construire deux maisons isolées de trois étages, une unité d'habitation sur chacune des parcelles nouvellement créées.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1, 2 et 3 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Municipal Address
B-00037	15,03 m	82,31 m	774,9 m ²	1	4, avenue Leona (maison isolée existante)
B-00038	15,03 m	83,07 m	774,8 m ²	2	(2B), avenue Leona (Une des maisons isolées proposées)
B-00039	15,02 m	85,31 m	774,9 m ²	3	(2A), avenue Leona (Une des maisons isolées proposées)

Deux des parcelles proposées ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-18/A-00037 et D08-02-18/A-00038) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.